

Le procureur général syndic du département d'Indre-et-Loire et l'administrateur de la commune de Tours sont introduits.

Le procureur syndic s'exprime ainsi :

Citoyens, nous venons vous présenter le tableau affligeant des événements dont notre département a été le théâtre. Nous venons déposer dans votre sein paternel nos craintes pour l'avenir et réclamer de votre sagesse les mesures que nous jugeons nécessaires pour éteindre l'incendie populaire qui commence à se manifester dans plusieurs parties de la République.

Des rassemblements se sont faits : le but de ceux qui les composaient était de taxer les denrées comestibles à un taux qui les mît à la portée de la classe des citoyens les plus indigents. C'est ce qu'ont effectué en plusieurs endroits des groupes de ces citoyens qui, réunis enfin, ont formé une armée de 10 à 12 000 hommes qui ont marché vers Tours, dans l'intention sans doute d'y exercer le pouvoir souverain dont ils se disent revêtus, et de le prendre pour centre de leurs incursions. Grâce à la fermeté et au courage de la garde nationale de Tours, réunie à la gendarmerie, ce rassemblement a été repoussé et dispersé sans porter un seul coup, et je vous citerai un seul fait qui vous fera juger avec quel zèle les citoyens de Tours ont marché pour l'exécution de la loi. Le citoyen Poisson, canonnier, avait eu le bras cassé en sortant de la ville, et on l'invitait à se retirer : ce fut vainement. Il ne voulut pas quitter son canon, et, jusqu'à notre retour à la ville, il ne voulut pas quitter son poste.

C'était un devoir pénible, citoyens, de nous voir forcés à déployer la puissance nationale armée contre des citoyens égarés, peut-être ; mais tel est l'esprit de l'administration de notre département, qu'aucune considération n'aurait pu nous engager à composer avec la loi. Seraient-ils républicains, les citoyens qui mettraient en balance tout leur sang et l'appui que la loi leur demande ? Serait-il républicain, le père qui hésiterait à immoler son propre fils, s'il osait voter le retour des Tarquins ? Non, législateurs, daignez nous en croire ; partout et principalement dans notre département, le peuple bénit la liberté, chérit l'égalité et veut la justice ; mais partout le peuple a faim, manque des choses de première nécessité, par cela seul qu'il ne peut les atteindre, et partout il en demande sans cesse. A ses cris, les sangsues publiques, les accapareurs lui arrachent sa subsistance. Le peuple se meut, on l'opprime, et l'oppression fait naître la résistance. Les citoyens que nous avons repoussés n'étaient point armés ; peut-être le sont-ils à présent ; et comme, en leur parlant de la loi, nous n'avons pu que leur en imposer par sa puissance, sans apporter aucun soulagement à leurs besoins, peut-être, réunis une seconde fois, sont-ils revenus, et se vengent-ils de notre courage par l'incendie de nos propriétés.

Citoyens, nous vous proposons le seul remède que nous croyons salutaire dans une circonstance aussi délicate. Mettez à la portée du peuple, par une taxe générale sur tous les comestibles, ces objets de première nécessité ; alors vous ajouterez au bienfait d'avoir créé la République, celui de la sauver.

Le Président. Citoyens, la Convention nationale s'occupe sans relâche de l'important objet des subsistances de la République, elle ne tardera pas à présenter au peuple malheureux le résultat consolant qu'elle espère retirer de cette discussion.

L'Assemblée sait que ce n'est plus le temps de se taire ou de dissimuler sur les maux qui désolent une partie de la France, et qui menacent sa liberté, bien plus que ne le faisaient les hordes étrangères.

Il est des maux urgents dont nos concitoyens souffrent ; et leurs représentants doivent en rechercher les causes pour les faire disparaître.

Il est des hommes qui trafiquent de la substance du peuple et qui s'engraissent des calamités publiques ; et les abus de l'ancien régime doivent être anéantis. Mais aussi le peuple doit aider ses représentants ; il doit considérer au milieu de ces maux, qu'il est des plaintes portées au nom du peuple, qui sont contre le peuple. Ce sont des palliatifs d'un complot profond par lequel on veut l'asservir en lui faisant renverser de ses propres mains le seul pouvoir qui peut et qui doit le sauver. Le peuple est bon, il n'a besoin que d'être éclairé ; mais les factieux, les brigands et les spéculateurs avides ne veulent que des troubles et de l'or, et point de lumières, il faut les réprimer et les punir.

La Convention nationale applaudit à votre courage civique, qui demande à retourner à son poste, et d'aller défendre les lois au péril de la vie. Elle va s'occuper de divers objets de votre pétition. En retournant à votre poste, songez à Simoneau. Il mourut pour nos saintes lois.

Les pétitionnaires entrent ; ils remettent sur le bureau l'adresse suivante dont il est fait aussitôt lecture :

Citoyens législateurs,

Les citoyens composant la commune de Tours, fatigués du continuel renchérissement des grains, réduits à une misère extrême, ainsi que les départements voisins, par leur cherté excessive. Sont forcés de faire entendre leurs plaintes à nos augustes représentants ; ils croient devoir réclamer par l'organe de commissaires, nommés dans son sein, à l'Assemblée conventionnelle, la fixation du blé pour toute la République, au maximum de 30 sols le boisseau, pesant 18 livres. Nous sommes persuadés que la Convention nationale désire, avant de prononcer une loi générale connaître le vœu unanime de tous les citoyens de la République.

Depuis trois ans, le Ciel bénissant notre Révolution, nous accorde des moissons abondantes ; les terres ont doublé leur produit ; par quelle fatalité le blé augmente-t-il donc de jour en jour ? Est-ce pour quadrupler la fortune des propriétaires, et des fermiers, en anéantissant le pauvre, l'homme adonné aux arts utiles et aux métiers nécessaires ? Le moment presse ; hâtez-vous, législateurs, de porter remède à nos maux ; non seulement la cherté des subsistances nous afflige, mais encore l'augmentation progressive de toutes les autres denrées de première nécessité.

Nous demandons qu'après le recensement général de la récolte, le prix du blé soit fixé tous les ans ; étouffons ce foyer de discorde, attisé par nos grands propriétaires ; il est un frein à l'infâme cupidité du colon barbare qui, bien loin de voir des frères dans ses concitoyens, et de leur abandonner le surplus de sa récolte à un prix modéré, ne consulte que son insatiable avarice pour vendre au plus haut prix possible, une denrée de première nécessité. Le malheureux ! il n'a donc jamais vu couler les larmes de l'Indigence ; il ne sait donc pas qu'il existe des êtres qui sont obligés de travailler jour et nuit pour se procurer assez de pain pour conserver leur existence ! Que ces égoïstes méprisables qui ne sont pas nés pour le siècle de la liberté et de l'égalité, voient enfin leurs projets désastreux s'évanouir ; que les accaparements des grains soient punis comme crime de lèse-nation, et qu'une loi sage, sur la fixation des grains, leur porte un coup mortel ; qu'elle fasse leur désespoir puisqu'elle doit faire notre bonheur, et le peuple... le peuple que la Révolution doit rendre heureux, tranquille sur ses subsistances, en bénira les auteurs ; et les enfants, élevés dans une modeste aisance contempleront encore avec enthousiasme dans le lointain des temps, l'époque heureuse de la liberté et de l'égalité des Français.